

Compte rendu de la séance du Conseil municipal de la commune de LE JUCH, réuni le 14 novembre 2014, dans la salle socioculturelle, à 19 h, sous la Présidence de M. Patrick TANGUY, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de M. Sébastien CROCQ excusé et représenté par Mme Isabelle KERVAREC ; de M. Julien BROUQUEL excusé et représenté par M. Nicolas FLOCH ; de M. Daniel CANONICO excusé et représenté par M. Josik LE DOARE

Absente: Mme Monique CARIOU

Mme Isabelle KERVAREC est nommée secrétaire de la séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2014

Après la lecture du compte rendu de la séance du 15 octobre 2014, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte rendu.

2 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le nouveau contrat enfance-jeunesse avec la CAF du Finistère interviendra pour la période 2014-2017. Elaboré en partenariat avec l'Ulamir, partenaire de la commune, le contrat reconduira les actions déjà engagées sur le secteur de la petite enfance. Au niveau de la politique de la Jeunesse, de nouvelles actions ont été introduites dans ce contrat avec une proposition pour les formations de BAFA-BAFD ainsi que les séjours des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les dispositions du contrat enfance jeunesse 2014-2017 et autorise M. le Maire à signer le contrat.

3- RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

Tous les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2014.

4 compagnies d'assurance ont répondu à cette consultation.

La commission d'ouverture des plis a émis un avis favorable de retenir pour les lots :

Lot n°1 : Dommage aux biens l'offre de Groupama Assurances pour un montant TTC de 1 325,06 €

Lot n°2: Responsabilité civile l'offre de Groupama pour un montant de 976,04 €

Lot n° 3 : Protection juridique des élus et des agents L'offre de la SMACL pour un montant de 146,11 €

Lot n°4 : Automobiles et auto missions L'offre de la SMACL pour un montant de 1 356,00 €

Lot n°5 : Risques statutaires L'offre de Groupama avec un taux de 4,90% avec une franchise de 15 jours.

Les contrats sont conclus pour une durée de 1 an à compter du 01 janvier 2015 et reconductible au maximum 3 fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les différents contrats avec les compagnies d'assurance.

4- DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES DE DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Par délibération de la Communauté de Communes du pays de Douarnenez du 12 décembre 2000, il a été créé une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges

Cette commission rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

La commission est composée comme suit :

2 représentants par commune

La commune dont est issu le Président en désignera 3, y compris le Président.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Marc RAHER et M. Yves TYMEN pour représenter la commune à la commission d'évaluation des charges de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez.

5- RAPPORT DES ADJOINTS

M. Marc RAHER, en tant que Vice-Président de Dz communauté, donne lecture des différentes réunions auxquelles il a participé notamment sur une maison médicale ainsi que sur la fibre optique

M. Yves TYMEN précise que la mise en place de l'écluse devant la mairie se fera dès que les conditions météorologiques le permettront et fait le point sur la réunion relative à la gouvernance de l'eau et assainissement qui s'est tenue le 04 novembre.

En tant qu'élu communautaire, il précise que le projet de piscine est relancé et qu'il a participé à une visite des différents centres sur les déchets le 30 octobre.

Mme Isabelle KERVAREC indique que cette année 39 élèves sont inscrits à l'école. Les principales activités développées cette année seront : le théâtre, cinéma, piscine, musique, classes découvertes à Blois et des actions contre le gaspillage avec Dz Communauté.

L'APEL, proposera une activité de Zumba et organisera une kermesse.

Pour la dénomination des rues, la commission finalise le dossier qui sera présenté en conseil au fur et à mesure des disponibilités budgétaires.

6- QUESTIONS DIVERSES

M. Laurent JONCOUR intervient sur la question relative à la terrasse de M. BUNEL. M. le Maire précise que la commune et Dz communauté analysent une solution afin de faire un aménagement réglementaire sur ce dossier.

M. Nicolas FLOCH précise que le dossier sur les villages fleuris n'a pas été retenu par le jury.

La secrétaire de séance,

Isabelle KERVAREC